

FORMATION JURIDIQUE

Fondations et fonds de dotation – les fondamentaux

CE QUE VOUS POURREZ APPRENDRE DANS CETTE FORMATION

- La **notion de fondation** et les **spécificités des structures** fondatives (par opposition à une association, une société commerciale).
- Les **éléments de contexte et évolutions récentes** (Données chiffrées, création des FDD...), les **sources législatives et réglementaires**.
- Les principales **étapes et procédures de création** et les autorités compétentes.
- Les modes de fonctionnement **distributif / opérateur / mixte**.
- Les **différentes formes juridiques** et les principales différences et intérêts.
- La **différence entre une fondation autonome et une fondation sous égide**.
- La notion de **rescrit mécénat et son intérêt** (sécurisation et résultats favorables).

CE QUE VOUS POURREZ ACQUÉRIR EN TERMES DE COMPÉTENCES

- Définir la **notion juridique d'intérêt général** et ses critères au sens fiscal.
- Contribuer à la création et au choix du **mode de fonctionnement de la fondation ou du fonds de dotation** (opérateur / distributeur / mixte).
- Apprécier **l'éligibilité d'une structure au régime fiscal du mécénat** et la pertinence de solliciter d'un rescrit mécénat.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- **Pluralité et diversité de regards** : un formateur et un **co-intervenant expert** (Avocat, juriste...) et interactions des stagiaires.
- Apports **théoriques et pratiques** (Outillage).
- **Pédagogie par le projet collectif**
- **Temps pédagogique** permettant les **interactions** et la création de réseau.
- **Esprit promotion** : mise en place d'un réseau qui perdure après la formation (contacts, afterwork).

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- **Évaluation des acquis** sous forme de QCM et d'études de cas proposés en fin de formation
- **Auto-évaluation** envoyée à J+14 sur la mise en œuvre des acquis et des compétences.

Cette formation vous permettra d'inscrire vos activités dans le respect des notions juridiques fondamentales portant sur les fondations et fonds de dotation ainsi que sur le régime fiscal du mécénat.



NIVEAU DÉBUTANT



PORTEURS DE PROJETS, SALARIÉS DES FONDS DE DOTATION ET FONDATIONS, AGENTS PUBLICS ET AUTRES PUBLICS



UNE JOURNÉE : 9H30 À 17H30 (7H)
DÉJEUNER OFFERT PAR LE CFF



CFF - 34 BIS, RUE VIGNON - PARIS



780 € Net
680 € Net Adhérents CFF

Pas de prérequis, cependant une première approche générale ou expérience du secteur des fondations et/ou associations est bienvenue.

Le programme

- Notions fondamentales (objet des fondations et fonds de dotations, différentes formes de fondations, création d'une fondation ou d'un fonds de dotation)
- Le régime fiscal du mécénat (définition et éligibilité au régime fiscal du mécénat, le rescrit fiscal)

S'INSCRIRE

<https://www.centre-francais-fondations.org/ressources-pratiques/formations/>

Le formateur



Nicolas Mitton

Après 15 ans dans des fonctions de juriste, responsable juridique et lobbyiste, en entreprise et en cabinet d'avocats, impliqué dans l'ESS depuis 2013, Nicolas Mitton a rejoint le CFF comme responsable juridique et affaires publiques en septembre 2020. Initialement spécialisé en droit des affaires et droit des sociétés, il traite désormais des problématiques juridiques et fiscales des fondations, fonds de dotation et OSBL.

**LA JOURNÉE DE FORMATION
SERA RYTHMÉE PAR DES
TÉMOIGNAGES DE FONDATIONS
ET D'EXPERTS**

CONTACT

Marie Ruszczynski, responsable formation
Tel +33 7 78 04 00 41 – marie.ruszczynski@centre-francais-fondations.org

Organisme enregistré sous le numéro 11756458775. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État